

Le Monde diplomatique, 22 avril 2016

SUR FOND DE CHANGEMENT DES RÈGLES DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Une réforme des sondages à l'arraché

Le Conseil constitutionnel vient de valider la loi mettant fin à l'égalité du temps de parole pendant la campagne présidentielle (1). Ce texte, qui marginalise un peu plus dans l'espace public les idées politiques minoritaires, a fait l'objet en coulisses d'un étrange marchandage... Le Sénat a finalement tenu face au gouvernement : le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pourra bien utiliser les sondages d'opinion pour déterminer les temps de parole des différents candidats dans les médias, mais cette institutionnalisation s'accompagne d'une plus grande transparence.